



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT D'AQUITAINE

Bordeaux, le 19 décembre 2012

UNITÉ TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Référence Courrier : EBa/UT33/EI/12/866
Identifiant S3IC : 4844

Référence Préf. : Transmission exploitant du 05 septembre 2012
Bordereau DDTM33 SPE du 17 septembre 2012
Complément exploitant du 18 décembre 2012

Affaire suivie par : E. BANDIERA
emmanuel.bandiera@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 56 24 83 51 - Fax : 05 56 24 83 52

S.A.S. AUTOMOBILE SERVICES

Siège & Etablissement :

RD 137 – Lieu-dit "Le Vieux Planty"
33 820 SAINT AUBIN DE BLAYE

Objet : Agrément VHU - Demande de renouvellement

**RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Bénéficiaire depuis le 12 décembre 2006, d'un arrêté préfectoral d'agrément pour exercer ses activités de stockage, de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage (VHU), délivré, en application de l'arrêté ministériel du 15 mars 2005, pour une durée de 6 ans, la S.A.S. AUTOMOBILE SERVICES, a déposée, le 05 septembre 2012, pour l'établissement qu'elle exploite au lieu-dit "Le Vieux Planty" -RD 137 à SAINT AUBIN DE BLAYE (Plan de situation joint), une demande de renouvellement de cet d'agrément conformément aux dispositions de l'article 4 dudit arrêté ministériel.

Suite à l'évolution de la réglementation relative aux agréments des exploitants des centres VHU intervenue par l'arrêté ministériel du 02 mai 2012, et plus particulièrement en ce qui concerne leurs modalités de renouvellement, la société AUTOMOBILE SERVICES a établi son dossier afin que sa demande réponde à ces nouvelles dispositions.

En l'état, cette demande contient l'ensemble des documents prévus par l'arrêté ministériel du 02 mai 2012 et notamment les justificatifs relatifs aux capacités techniques et financières ainsi qu'un rapport de contrôle de la conformité du site vis à vis des arrêtés préfectoraux :

- . n° 14 581 du 15 octobre 1999 autorisant l'exploitation du site,
- . PR 33 00021 D du 12 décembre 2006 relatif à l'agrément VHU.

Ce contrôle réalisé le 24 avril 2012 par la société SGS-ICS, organisme Certificateur accrédité à cet effet, a mis en évidence l'absence de non conformité du site, tant vis à vis du cahier des charges annexé à l'arrêté ministériel susvisé, que des arrêtés préfectoraux (23 octobre 1999 et 12 décembre 2006) réglementant l'établissement.

Compte tenu de ces éléments, cette demande de renouvellement d'agrément peut donc être jugée recevable.

En conséquence, nous proposons, au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires, d'émettre un **avis favorable** à la demande de renouvellement d'agrément déposée

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-16h00

Tél. : 33 (0) 5 56 24 80 80 – fax : 33 (0) 5 56 24 47 24

BP 55 rue Jules Ferry Cité administrative

33090 Bordeaux cedex

par la S.A.S. AUTOMOBILE SERVICES pour son établissement de SAINT AUBIN DE BLAYE, sous réserve du projet d'arrêté ci-joint, établi conformément à l'article R. 512-31 du Code de l'environnement.

Ce projet d'arrêté a été transmis, pour avis, au pétitionnaire, dont les observations portent sur les données relatives au nombre annuel de VHU acceptés ainsi qu'au tonnage traité par exercice. Ces données, compatibles avec les capacités techniques du site, ont été intégrées au projet de prescriptions.

Par ailleurs, en application du code de l'environnement (articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5) et dans le cadre de la politique de transparence et d'information du public adoptées par le ministère en charge de l'environnement, ce rapport sera mis à disposition du public sur le site Internet de la DREAL.

L'inspecteur des installations classées,



Emmanuel BANDIERA

PJ : -Projet d'Arrêté Préfectoral
- Plan de situation
Copie à : SPR (FBe)